



# Commune de Charvieu-Chavagneux

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

**Séance du 23 Mai 2020**  
**N°1 – 2020**

*L'an deux mille vingt le vingt-trois mai, à 10h00, sous la présidence de Monsieur Gérard DEZEMPTTE, Maire sortant, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué s'est réuni à huis clos au gymnase David Douillet en raison des règles sanitaires et de distanciation physique prises lors de l'épidémie du covid 19.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29*

*Date de convocation du Conseil Municipal 18 mai 2020*

**ETAIENT PRESENTS :** •Monsieur Gérard DEZEMPTTE •Madame Nathalie GARSI •Monsieur Frédéric CERVERA •Madame Katia SERRANO •Monsieur Fabien GAUTHIER •Madame Naïra GRIGORIAN •Monsieur Jean-François RODRIGUEZ •Madame Sandrine POZZOBON-MAITRE •Monsieur Jonathan BEL •Madame Allison JACQUEMIN •Monsieur Frédéric BOYER •Madame Karine BERNARD •Monsieur Jean-Michel CHOUVIER •Madame Françoise MULLER •Monsieur Jean-Luc ZULIANI •Madame Annick GALLEGO • Monsieur Yves COQUARD •Madame Jeanine FAILLA •Monsieur Marc LAPORTE •Madame Anne-Claude COLIN • Monsieur René LASSELIN •Madame Elizabete EBRÛSÛM •Monsieur Pierre DANIELIDES •Madame Audrey SEQUEIRA •Monsieur Mamadou DISSA •Madame Sabrina ANDREYON •Monsieur Jérôme JOANNON •Madame Fouzia ZAHAR •Monsieur Pierre FOUQUET.

## OUVERTURE DE SEANCE :

Monsieur le Maire indique que ce Conseil Municipal est différent de ceux traditionnellement organisés puisqu'il fait un peu double emploi. En effet, les textes ont permis aux Conseillers Municipaux d'entrer en fonction dès le 18 Mai. Il rappelle les résultats des élections municipales du dimanche 15 mars 2020 :

- la liste « *Continuons ensemble à progresser pour Charvieu-Chavagneux* » conduite par Monsieur DEZEMPTE : a obtenu 2119 voix soit 64 % des suffrages.

- la liste « *Charvieu-Chavagneux, l'avenir autrement* » conduite par Monsieur DISSA : a obtenu 1192 voix soit 36 % des suffrages.

Le décompte des sièges obtenus au plus fort reste est de 24 pour la liste de Monsieur DEZEMPTE et de 5 pour la liste de Monsieur DISSA.

Il est procédé à l'appel nominatif des 29 conseillers municipaux élus dans l'ordre du tableau :

### **Pour la liste de Monsieur DEZEMPTE :**

•Gérard DEZEMPTE •Nathalie GARSI •Frédéric CERVERA •Katia SERRANO •Fabien GAUTHIER •Naïra GRIGORIAN •Jean-François RODRIGUEZ •Sandrine POZZOBON-MAITRE •Jonathan BEL •Allison JACQUEMIN •Frédéric BOYER •Karine BERNARD •Jean-Michel CHOUVIER •Françoise MULLER •Jean-Luc ZULIANI •Annick GALLEGO •Yves COQUARD •Jeanine FAILLA •Marc LAPORTE •Anne-Claude COLIN •René LASSELIN •Elizabete EBRÜSÜM •Pierre DANIELIDES •Audrey SEQUEIRA

### **Pour la liste de Monsieur DISSA :**

•Mamadou DISSA •Sabrina ANDREYON •Jérôme JOANNON •Fouzia ZAHAR •Pierre FOUQUET.

Les conseillers Municipaux précités sont installés dans leurs fonctions. Monsieur le Maire prononce le discours suivant :

*« Comme vous le savez, traditionnellement, le premier Conseil Municipal est présidé par le doyen d'âge. Mesdames, Messieurs, c'est pour moi à la fois un privilège et un honneur que de présider ce premier Conseil Municipal de la mandature 2020 – 2026.*

*Ce privilège est dû à mon âge, puisque je suis le doyen d'âge de cette assemblée avec 68 ans.*

*En 1983, le 22 mars, il y a seulement 37 ans, j'avais eu le privilège d'être élu plus jeune Maire du Département de l'Isère d'une commune de plus de 5 000 habitants.*

*En 2020, je conserve le privilège de la jeunesse, puisque je reste le plus jeune doyen d'âge du Conseil Municipal de Charvieu-Chavagneux depuis l'après-guerre, et bien évidemment, depuis la fusion des communes de Charvieu et de Chavagneux intervenue en 1961.*

*Issue de 2 communes rurales, Charvieu-Chavagneux était essentiellement marquée par un passé industriel dû à l'initiative d'un ingénieur Alexandre Grammont qui a assuré le développement de l'ensemble de notre agglomération dont le centre, Pont de Chéruy, avait été créé par décret impérial de Napoléon III en 1867 par amputation des territoires de Charvieu, de Chavanoz et de Tignieu.*

*L'essor industriel de Charvieu a présidé à son développement. C'est l'esprit de solidarité qui a conduit à la fusion avec Chavagneux en 1961.*

*A partir de 1980, notre ville a subi toutes les difficultés, notamment la régression de son bassin industriel ancien et traditionnel, difficultés dues à la mondialisation.*

*Les trois entreprises essentielles de notre territoire, à savoir Câbles-Pirelli, Phoenix-Palladium et Tréfimétaux, qui employaient 2300 personnes en 1980 ont subi cette mondialisation, pourtant vantée par de nombreux politiques.*

*En trois décennies, nous avons déploré tous les stades de la désindustrialisation, désindustrialisation dont les mots les plus affreux (j'emploie mot aux deux sens du terme : « mots » et « maux ») étaient « les dégraissages » ; mots insupportables lorsque prononcés alors qu'il s'agissait de diriger des êtres humains vers le chômage, vers les difficultés financières, vers le mal-être, et parfois vers les malheurs qui en découlent.*

*Depuis 1980, de 2300 emplois dans les 3 entreprises précitées de notre Commune, nous sommes passés à 150 emplois dans l'entreprise Prysmian anciennement Câbles-Pirelli. Les autres entreprises : Phoenix-Palladium et Tréfimétaux ont fermé.*

*C'est à cette situation que nous avons dû faire face depuis 1983, avec les majorités que j'ai eu l'honneur de conduire. Alors nous avons fait face, nous avons travaillé, travaillé pour panser les plaies, travaillé pour combler les déficits, travaillé pour rétablir les déséquilibres provoqués par les profits à tout prix.*

*Je remercie tous ceux qui ont travaillé à cette tâche difficile, ceux qui ont contribué à sauvegarder notre ville, à lui assurer une prospérité certaine et à progresser ensemble, avec les femmes et les hommes de bonne volonté.*

*Je remercie les personnes comme Georges BOYER, 1<sup>er</sup> Adjoint durant 25 années que je salue tout particulièrement car il est hospitalisé. Il a subi la solitude pendant cette période du COVID-19 puisque même sa famille n'a pu le voir. Je remercie Charles REVELIN, Françoise BERBERIAN, je remercie tous les adjoints et tous les conseillers municipaux qui, au fil des années, ont servi cette ville. Je remercie tous les conseillers municipaux pour leur travail, pour tout ce que nous avons pu et su bâtir, ensemble, tout ce que nous avons su construire.*

*Parce que la réalité est là : nous avons construit, nous avons sans cesse progressé, malgré les difficultés lourdes.*

*Je vous invite à penser à l'impact pour notre ville, de la suppression des taxes professionnelles de nos entreprises « fondatrices », à penser à la gestion sociale des populations laissées pour compte.*

*Faire face, c'était simplement savoir développer notre nouvelle zone d'activités de Montbertrand. Simplement, et croyez-moi, c'était difficile. Faire face, c'était savoir implanter des entreprises performantes comme Renolux, Benoît SNC, et surtout Team Tex, un des leaders mondiaux en matière de puériculture qui, par ses performances, dépasse les Chinois à l'international et nous apporte les emplois dont nous avons besoin.*

*Faire face, c'était préparer l'avenir de Charvieu-Chavagneux en construisant des écoles :*

*D'abord l'école Charles Perrault à Chavagneux, puisqu'il n'y avait pas d'école à Chavagneux, puis l'école Marcel Pagnol, puis la fusion de ces deux écoles en école élémentaire et la construction d'une nouvelle école Charles Perrault qui, bien sûr, donne toute satisfaction car moderne et vaste. Enfin, la construction de l'école maternelle Jean de la Fontaine.*

*Tout cela a été réalisé sans emprunt.*

*Faire face, c'était préparer l'avenir en équipant Charvieu-Chavagneux et nous l'avons bien équipé cette commune avec des gymnases : les gymnase Alain Mimoun, David Douillet, la salle Roger Gauthier, la salle de sports de combats qui est contigüe à l'espace David Douillet, les salles festives Félix Cottin, ancien Maire de Charvieu-Chavagneux pendant trois mandats et que je salue.*

*Faire face, c'était aussi construire des courts de tennis couverts mais aussi d'extérieur, c'était également créer des clubs houses pour les différentes associations.*

*Faire face, c'était peu à peu, avec le souci des finances publiques, édifier le complexe de football Just Fontaine et nous l'avons fait peu à peu raisonnablement, à la mesure de notre capacité financière. Nous avons construit la tribune Joël Bats, nous avons créé le terrain d'honneur dénommé Jean DJORKAEFF, célèbre footballeur français, nous avons également construit deux terrains en gazon synthétique.*

*Faire face, c'était aussi préparer l'avenir en soignant notre environnement. Nous l'avons fait en acquérant la partie du bois des Franchises située sur notre commune, nous l'avons fait en aménageant le parcours santé, nous l'avons fait en valorisant le site de Fréminville abandonné en marais depuis des décennies. Nous avons transformé ce site en un lac agréable, fréquenté et apprécié de tous.*

*Faire face, c'était aussi soutenir les associations dont certaines rayonnent jusqu'au niveau national, même international avec le Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme qui compte un Champion du Monde sur piste, 16 titres de Champions de France, puis de nombreux Champions de l'Isère, de la Région Rhône-Alpes. Mais il n'y a pas que ce club. Nous avons aussi fait élever notre club de football ou notre club de tennis qui joue au niveau régional.*

*Faire face, c'était aussi assurer des finances saines alors que, en 1983, notre endettement était de 15 % au-dessus de la moyenne nationale (naturellement dans la même strate de communes) et que nos taux d'impôts locaux étaient parmi les plus élevés de l'Isère, ayant un taux de foncier bâti de 33,77 %.*

*En 37 ans, nous n'avons jamais augmenté nos taux d'impôts locaux malgré la baisse de notre taxe professionnelle, malgré les forts investissements que chacun connaît. Mieux que cela : nous avons même baissé tous nos taux et plus particulièrement le taux de foncier bâti puisque nous avons diminué le montant de ce taux de plus d'un tiers.*

*A ce jour, avec 22,5 % de taux de foncier bâti, nous sommes très en dessous de la moyenne départementale qui se situe à 28,5 %. Cette moyenne était à moins de 14 % en 1982. Cela signifie donc que les autres communes de l'Isère ont plus que doublé leur taux de foncier bâti en moyenne, alors que nous, dans le même temps, nous sommes passés de 33,77 % à 22,5%.*

*Des esprits chagrins ont osé parler de gestion grippe-sou !*

*Observons simplement que des incapables confondent dilapidation et gestion vertueuse. Ils n'ont d'ailleurs jamais fait leurs preuves...*

*Nous avons investi pour nos enfants. Ce que nous avons réalisé jusqu'à ce jour, nos enfants l'auront en héritage, n'auront pas à le financer.*

*Les donneurs de leçons, eux, dépensent avant et laissent en héritage à leurs enfants des dettes.  
Des personnes venues récemment habiter notre commune et ne connaissant pas son Histoire ont pu se laisser bernier par le chant de sirènes psycho-empoissant, agrémenté des errements de quelques esprits félons et revanchards.  
Heureusement, la vérité l'a emporté sur les manipulations.  
A ce jour, notre commune est remarquablement équipée et notre situation financière est enviée.  
Cela nous aidera, je n'en doute pas, à faire face aux difficultés que vont connaître tous les secteurs publics ou privés de notre Pays, parce que, il faut en être conscient, le plus dur de la crise du COVID-19 reste malheureusement à venir.  
Charvieu-Chavagneux, Chef-lieu de canton depuis 2015, doit jouer un rôle d'innovation et de leader sur notre territoire.  
C'est pour relever les défis qui se profilent, que nous nous sommes engagés avec la liste que j'ai eu l'honneur de conduire à continuer ensemble à progresser pour Charvieu-Chavagneux.  
Voici ce que je souhaitais vous dire en cette séance inaugurale du mandat 2020 – 2026 du Conseil Municipal de Charvieu-Chavagneux.  
Je vous remercie de votre attention. »*

Afin de procéder à l'élection du Maire, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance : **Nathalie GARSI**.

Aucune opposition n'étant formulée, Nathalie GARSI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner deux assesseurs, sachant que les textes sur le COVID-19 indiquent que deux assesseurs peuvent être désignés mais un seul manipulera les bulletins de vote. Monsieur le Maire propose de désigner **Jonathan BEL** pour le dépouillement des bulletins de vote et **Fabien GAUTHIER** qui l'assistera.

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des objections à cette proposition ? »

Monsieur DISSA demande un vote et propose Sabrina ANDREVON. Les résultats sont les suivants :

Nombre des suffrages exprimés : 29

**Pour la liste de Monsieur DEZEMPTE :**

•Jonathan BEL •Fabien GAUTHIER : 24 Pour ; 3 Contre ; 2 Abstentions

**Pour la liste de Monsieur DISSA**

•Sabrina ANDREVON : 24 Contre ; 5 Pour.

### **ELECTION DU MAIRE :**

Monsieur le Maire reprend la parole et déclare :

« Nous allons procéder à l'élection du Maire. Il me revient de demander qui est candidat à l'élection du Maire de Charvieu-Chavagneux ? ».

Monsieur DISSA : « Je demande une prise de parole »

Monsieur le Maire : « Monsieur DISSA, j'ai demandé qui est candidat ».

Monsieur DISSA : « Je suis candidat ».

Monsieur le Maire : « je suis candidat en tant que représentant de la liste « *Continuons ensemble à progresser pour Charvieu-Chavagneux* ».

Chaque conseiller disposant sur sa table de bulletins de vote blancs est invité à inscrire le nom du candidat qu'il souhaite voir désigné comme Maire de Charvieu-Chavagneux. Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Ont obtenu : Monsieur DISSA : 5 voix.

Monsieur DEZEMPTE : 24 voix

Monsieur DEZEMPTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Maire.

Sous les applaudissements de la Majorité, Monsieur le Maire prononce le discours suivant :

*« Mesdames, Messieurs, Pour certains, depuis des d'années, pour d'autres depuis quelques mois, je voudrais politiquement vous féliciter pour les engagements pris, vous féliciter également car vous avez su bâtir un programme qui permettra à notre Commune de continuer à avancer.*

*Il faut avoir conscience que la période que nous avons vécue a été difficile. Mais nous sommes loin d'être sortis de ces difficultés. J'ai eu à présider aux destinées de la Commune en cette période intermédiaire puisque vous étiez pré-élus mais pas encore installés. L'élection du 15 mars, dont on n'a pas fini d'en parler, était à mon sens une erreur au niveau national puisqu'elle a sans doute permis au COVID-19 de faire des ravages dans un certain nombre de secteurs puisque cela a permis de favoriser la transmission du virus. La Commune de Colombier-Saugnieu qui jouxte notre territoire a été durement touché. Nous n'avons malheureusement pas pu mettre en place les instances de ce Conseil Municipal plus tôt. Comme vous l'avez remarqué, en tant qu'ancien Maire, j'ai convoqué le Conseil Municipal le plus rapidement possible, puisque les dates qui nous étaient imparties se situaient entre les 23 et 28 mai.*

*Je voudrais donner quelques mots sur la situation que nous avons vécue à Charvieu-Chavagneux. Faisant partie du Département de l'Isère et de la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné, notre territoire est fortement imbriqué dans le territoire du Rhône qui a été davantage affecté par le COVID-19. En effet, nous avons la Commune de Colombier-Saugnieu, limitrophe de la nôtre et située dans le Département du Rhône, ainsi que des Communes comme Janneyrias et Villette d'Anthon qui sont voisines de Charvieu-Chavagneux et limitrophes du Rhône.*

*Voici quelques chiffres qui vous permettront d'avoir une idée de l'impact du COVID-19 sur notre secteur :*

*Le 5 mai, le Département de l'Isère comptait 167 personnes hospitalisées par le virus. Dans le même temps, le Département de la Drôme en comptait 199 alors que le Département du Rhône enregistrait 1056 personnes hospitalisées. Ces données montrent que nous devons adopter une attitude prudente car le COVID-19 est à nos portes. Notre Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) a été durement touché.*

*Plusieurs hypothèses ont été envisagées concernant l'introduction du COVID-19 dans les locaux de cet établissement. L'une des plus plausibles tient au fait qu'un membre de la famille de l'une des personnes travaillant dans l'établissement s'est rendu au match de football Olympique Lyonnais contre la Juventus de Turin. Nous n'avons aucun chiffre concernant les décès par le COVID-19 sur la Commune. Les médecins ont indiqué que certains décès ont été imputés au COVID-19 mais qu'ils n'ont pas figuré dans les chiffres annoncés. Le chiffre de 28 morts est évoqué. Cependant, les personnes décédées ne sont pas comptabilisées puisque sont comptabilisées les personnes décédées dans les hôpitaux ou dans les EHPAD. Notre EHPAD a enregistré 17 décès dont 15 imputables au COVID-19.*

*Voici la situation sanitaire de la Commune. Certaines décisions prises ont découlé de cette situation sanitaire.*

*Je vous remercie pour cette élection, pour votre confiance. Nous avons beaucoup de « pain sur la planche » car nous avons un programme à mettre en œuvre.*

*Je ne vous cache pas que les choses seront difficiles dans les mois et les années qui viennent car je ne connais pas l'impact du COVID-19 sur l'économie de notre Pays, sur l'économie de notre Commune et donc sur les finances de notre ville. Bien sûr, nous informerons la population au fur et à mesure de la connaissance des éléments qui seront à notre portée.*

*Comme je l'avais dit en 1983, je tiens à ce que la Mairie, la maison pour tous soit une maison de verre. Donc, je n'ai rien à cacher.*

*J'ai l'habitude de tout dire, même si parfois c'est difficile à entendre. Je m'engage à continuer de la sorte et que tout le monde puisse tout savoir quel que soit l'habitant de notre commune.*

*Le défi est intéressant, intéressant car il sera difficile à relever. Ce sera encore plus plaisant de réussir. Nous allons poursuivre la séance. »*

### **DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Monsieur le Maire appelle le Conseil Municipal à se prononcer sur le nombre d'adjoints qui auront à siéger et à l'accompagner dans l'exécutif de la commune de Charvieu-Chavagneux. Il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à huit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à la majorité (POUR : 24 voix. CONTRE : 0. ABSTENTIONS : 0).

Monsieur le Maire précise que 5 élus n'ont pas participé au vote.

## ELECTION DES ADJOINTS :

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints qui aura lieu à bulletin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire présente au nom de la liste victorieuse « *Continuons ensemble à progresser pour Charvieu-Chavagneux* » les 8 personnes suivantes pour les postes d'adjoints :

•Nathalie GARSI •Frédéric CERVERA •Katia SERRANO •Fabien GAUTHIER •Naira GRIGORIAN •Jean-François RODRIGUEZ •Sandrine POZZOBON-MAITRE •Jonathan BEL.

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? »

Monsieur DISSA : « Au nom du groupe, je présente 4 candidats : Sabrina ANDREVON, Jérôme JOANNON, Fouzia ZAHAR, Pierre FOUQUET ».

Monsieur le Maire : « vous présentez donc bien 4 candidats ? »

Monsieur le Maire invite ceux qui veulent voter pour la liste proposée par Monsieur DISSA à se prononcer sur les bulletins blancs déposés sur les pupitres.

L'assesseur dépose un bulletin de vote préparé par la liste « *Continuons ensemble à progresser pour Charvieu-Chavagneux* ».

Chaque conseiller est invité à déposer dans l'urne un bulletin de vote. Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Nombre de bulletins : 29 ; Nombre de suffrages exprimés : 29

Ont obtenu :

La liste « *Continuons ensemble à progresser pour Charvieu-Chavagneux* » : 24 voix.

La Liste : « *Charvieu-Chavagneux, l'avenir autrement* » 5 voix

Sont élus adjoints les huit candidats figurant sur la liste conduite par Gérard DEZEMPTTE : •Nathalie GARSI •Frédéric CERVERA •Katia SERRANO •Fabien GAUTHIER •Naira GRIGORIAN •Jean-François RODRIGUEZ •Sandrine POZZOBON MAITRE •Jonathan BEL.

Monsieur le Maire félicite les huit adjoints et remet à chacun son écharpe tricolore sous les applaudissements des membres de la Majorité.

Monsieur le Maire poursuit : « Jonathan BEL sera l'un des plus jeunes, certainement le plus jeune adjoint du Département de l'Isère car il n'a pas encore 19 ans ».

## ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL :

Le Conseil Municipal se poursuit. Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élus local qui a été déposée sur chaque table :

« 1. L'élus local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élus local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élus local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élus local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élus local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élus local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

Le Conseil municipal prend acte de cette charte.

Monsieur DISSA : « Je souhaite m'exprimer. Je n'ai pas de micro ».

Monsieur le Maire : « On ne peut pas donner des micros à toute l'assemblée pour des raisons de COVID-19 ».

Monsieur DISSA : « On aurait pu donner un micro au groupe *Charvieu-Chavagneux, l'avenir autrement*. En préalable, je souhaite que nous ayons une pensée émue à l'adresse de toutes les personnes qui ont été touchées de près ou de loin par la grave crise sanitaire que vit notre nation. Je veux ici adresser notre sincère reconnaissance à l'ensemble des professionnels qui ont été à pied d'œuvre, jours et nuits, au plus fort moment de la crise du coronavirus.

Monsieur DEZEMPTÉ, vous venez d'être élu à la tête de notre Conseil Municipal. Permettez-moi au nom du groupe « *Charvieu-Chavagneux, l'avenir autrement* » et en mon nom propre, de vous adresser nos sincères félicitations. Notre Conseil compte 29 élus. Nous sommes tous dans le même bateau, nous avons tous le même cap : celui de penser, agir et servir l'intérêt général de la commune et de tous ses habitants sans aucune forme de discrimination.

Monsieur le Maire, je tiens à vous dire solennellement que notre groupe *l'Avenir autrement* s'engage dans le mandat 2020 – 2026 avec une volonté ferme et un esprit fort de co-construction pour l'intérêt général de la commune.

Cependant, cet état d'esprit et cette volonté ne signifient pas que nous serons comme des moutons de panurge qui vous donnerons un blanc-seing sur tous les sujets.

Nous participerons aux Conseils Municipaux et aux commissions avec notre vision, nos constats, nos remarques, et nous ferons des propositions pour l'intérêt général de la commune. Nous entendons donc faire respecter les divergences qui pourront advenir de temps à autre. C'est aussi cela la vie démocratique.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Elus, notre groupe prend acte de la charte des Elus et vous pouvez compter sur notre déontologie pour observer les engagements qu'elle contient. Nous serons tout aussi vigilants, quant au strict respect de cette charte par les autres membres de ce Conseil Municipal.

Comme vous le savez, notre Commune fait plus de 3500 habitants. Au-delà de ce seuil démographique bien entendu, le Conseil Municipal doit se doter d'un règlement intérieur pour favoriser la pluralité de l'expression démocratique et pour fixer les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante conformément aux dispositions prévues dans le cadre du code général des Collectivités Territoriales.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir lancer les travaux pour la mise en place du règlement intérieur de notre Conseil Municipal.

Vous pouvez compter sur l'entière disponibilité de notre groupe pour y travailler très rapidement afin qu'il soit présenté au prochain Conseil Municipal. Pour une question d'efficacité et de gain de temps, nous pourrions nous appuyer sur l'excellent modèle qui est proposé par l'Association des Maires de France. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire : « Mesdames, Messieurs les Membres de la Majorité, sachez simplement que je ne répondrai pas à qui que ce soit, et que je me contenterai d'appliquer strictement les textes, considérant que certaines personnes autour de cette table ont avancé des idées que je considère comme indignes. J'en resterai là. Je considère que la Démocratie est une belle chose. En profiter pour troubler l'ordre des choses n'en n'est pas une. Comme vous l'avez vu, en pleine période du COVID-19, avec la France qui souffrait, nous avons dû essuyer une contestation électorale, un recours qui est, bien entendu, contraire à tout ce qui existe en matière de jurisprudence. Avec plus de 900 voix d'écart, Monsieur DISSA et ses colistiers ont souhaité, troubler la quiétude de la victoire qui vous appartient.

J'ajoute que Monsieur DISSA a fait un courrier reçu en mairie le 18 Mai pour demander les décisions que j'ai prises depuis le début de la période de confinement. Comme vous le savez, cette période donnait au Maire un certain nombre de prérogatives. Bien évidemment, cette Loi d'urgence a été appliquée sur notre Commune, comme elle l'a été, me semble-t-il, dans toutes les communes de France.

Lorsque j'étais enfant, ma grand-mère maternelle avait l'habitude de me dire « avant de parler, tourne sept fois ta langue dans ta bouche, cela évitera des discussions inutiles ».

Et bien, c'est la même chose. Avant d'écrire, avant de demander des renseignements, la première des choses à faire, c'est de savoir si c'est légal, si quelque chose correspondant à cette demande a été faite. Cela évitera les écrits fielleux ou les manipulations. Donc, je ne répondrai pas. Je resterai strictement dans la Loi et je traiterai les gens comme ils le méritent. »

### **DELEGATION DE POUVOIRS :**

Il est proposé de conférer au Maire une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire propose de traiter les indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal et ajoute :

« Vous avez eu une légère modification du rapport de synthèse puisqu'il est prescrit que les conseillers municipaux délégués percevront une indemnité non pas de 2,75 % comme prévu initialement mais une indemnité entre 1 et 2,75 %, ceci en fonction des tâches confiées.

« Est-ce qu'il y a des commentaires ? Pas de commentaires. Donc, je les propose au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Monsieur DISSA « Je souhaite m'exprimer ».

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des oppositions ? »

Monsieur DISSA : « Je voudrais prendre la parole »

Monsieur le Maire : « Avant de mettre au vote, je voudrais simplement rappeler que vous avez reçu un rapport de synthèse. Ce document prévoyait une indemnité de 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les six premiers adjoints et à hauteur de 11 % pour les septième et huitième adjoints ; les conseillers municipaux délégués percevront une indemnité entre 1 et 2,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Il est élégamment proposé d'attribuer au Maire et aux adjoints une majoration de l'indemnité prévue pour les communes chefs-lieux de canton.

Monsieur DISSA : « Je souhaite m'exprimer. Vous avez dit tout à l'heure que notre Pays traverse une grave crise épidémique. Malheureusement, nous allons tout droit vers des conséquences économiques, sociales tout aussi graves et désastreuses. Le Gouvernement et les experts de notre Pays annoncent qu'en 2020 une récession économique pourrait être de l'ordre de 7 à 8 %.

Déjà de nombreux plans sociaux sont annoncés. Cela va se traduire par des pertes d'emplois. A cause du confinement et de l'arrêt brusque de l'activité dans notre secteur, nombreux sont les charviulands qui se sont retrouvés soudainement en chômage partiel perdant environ 16 % de leur revenu.

Monsieur le Maire : « Je vous arrête. Vous êtes hors sujet. On vous parle d'indemnités. Donc, je vais demander au Conseil Municipal de voter pour vous retirer la parole ».

Monsieur DISSA : « Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas supportable d'amuser les gens, de faire de la démagogie. Donc, on parle des indemnités d'adjoints. Point final.



Je propose un vote pour retirer la parole à Monsieur DISSA qui est hors sujet.

Qui est pour le retrait de la parole à Monsieur DISSA ?

Par 24 voix, la parole vous est retirée. C'est légal Monsieur DISSA. Vous vérifierez comme d'habitude. Vous ferez votre cinéma habituel ailleurs ».

Monsieur DISSA coupe la parole.

Monsieur le Maire : « Nous ne sommes pas habitués à cela dans notre Pays. Cela suffit. Je propose le vote des indemnités de fonction des membres du Conseil municipal, comme décrit dans le rapport de synthèse ».

Monsieur JOANNON : « Je voudrais prendre la parole ».

Monsieur le Maire : Nous sommes en opérations de vote. On se tait Monsieur JOANNON. Que vous le vouliez ou non, c'est comme cela ; c'est la Loi. Vous vous taisez. Vous avez compris ou pas ? La Loi, c'est cela.

Monsieur DISSA : « En démocratie, on s'exprime ».

Monsieur le Maire : « La démocratie, c'est de parler au moment opportun. Donc, Monsieur JOANNON, Officier de Police Judiciaire, vous vous taisez. C'est moi qui suis chargé de la Police de cette instance, donc, vous vous taisez. Je continue les opérations de vote ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à la majorité. POUR : 24

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? »

CONTRE : 5 ; ABSTENTIONS 0 »

Monsieur le Maire poursuit : « Croyez-moi, je resterai strictement dans les textes. Je ne tolérerai pas que des gens viennent nous amuser, continuer leur démagogie, leurs mensonges et leurs bêtises. La séance de ce premier Conseil Municipal est levée ».

Monsieur DISSA : « Je constate que vous ne voulez pas me donner la parole ».

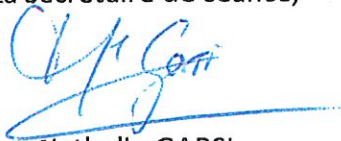
Monsieur le Maire : « La séance est levée ».

#### CLOTURE DE LA SEANCE :

Le Conseil Municipal prend fin à 11h, tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés.

Certifié exact.

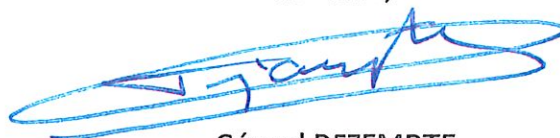
La Secrétaire de séance,



Nathalie GARSJ

Adjointe aux Affaires Sociales et à la Santé

Le Maire,



Gérard DEZEMPTE

Conseiller départemental de l'Isère